ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

entreprises

Question écrite n° 106892

Texte de la question

M. Christian Eckert attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'attitude préoccupante de nos amis italiens en matière économique. Signalant une contre-offensive pour éviter l'OPA d'une entreprise française sur une entreprise italienne, le gouvernement italien décidait peu après de décaler à fin juin les assemblées générales des firmes cotées en Bourse. Il annonçait aussi la préparation d'un bouclier pour protéger certaines entreprises italiennes contre les prises de participation étrangères. Le secteur de l'alimentation n'est pas le seul visé par ce bouclier, les télécommunications et l'énergie pourraient aussi en bénéficier. Il lui demande si le gouvernement italien a le droit d'imposer des règles qui lui sont favorables quand il le souhaite et, si non, quelle sera la réaction du Gouvernement auprès des instances communautaires.

Données clés

Auteur : M. Christian Eckert
Circonscription : Meurthe-et-Moselle (7e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 106892
Rubrique : Politique économique
Ministère interrogé : Économie, finances et industrie
Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 avril 2011, page 4138
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)